

ENTENTE AVEC LE TITULAIRE DE CARTE PRÉPAYÉE

En se procurant et en utilisant une carte MasterCard, Visa ou débit Interac prépayée de DC Bank, le titulaire de carte accepte d'être lié par les modalités de la présente entente et les accepte, et reconnaît avoir lu et compris le texte intégral de celle-ci.

1. La présente entente avec le titulaire de carte prépayée (l'« entente ») constitue une entente contraignante entre DirectCash Bank (« DC Bank ») et vous (le « titulaire de carte ») portant sur les modalités d'utilisation de la carte de débit prépayée ou de la carte de crédit prépayée (chacune étant désignée une « carte ») émise par DC Bank et que vous recevrez d'un distributeur autorisé (le « distributeur ») de DC Bank. En acceptant la carte du distributeur et en l'utilisant, vous acceptez d'être lié par les modalités de la présente entente, et vous les acceptez. Dans la présente entente, les mots « vous », « votre » et « vos » désignent le titulaire de carte et quiconque utilise la carte. « Nous », « notre », « nos », « émetteur » et « DC Bank » désignent DirectCash Bank. La présente entente intervient entre vous et DC Bank. Vous devriez conserver une copie de la présente entente dans vos dossiers importants.
2. Le distributeur vous remettra une carte de débit prépayée ou une carte de crédit prépayée émise par DC Bank. Vous devez signer le recto de la carte immédiatement après l'avoir reçue et avant de l'utiliser. Votre signature et votre utilisation de la carte feront foi, dans tous les cas, de votre consentement à être lié par les modalités de la présente entente.
3. Dans le cas des cartes de crédit prépayées seulement, DC Bank (ou un distributeur) peut vous remettre une carte de crédit prépayée temporaire émise par elle. Par la suite, DC Bank pourrait émettre et vous faire parvenir par la poste (à l'adresse que vous avez donnée au distributeur) une carte de crédit prépayée permanente portant votre nom. Une fois que vous recevez et que vous activez votre carte sur laquelle votre nom est apposé, votre carte temporaire ne sera plus valide. Dans la présente entente, le terme « carte » comprend la carte temporaire et la carte permanente.

PROPRIÉTÉ DE LA CARTE

4. La carte appartient à DC Bank et celle-ci en demeure la propriétaire. Vous pouvez utiliser la carte qui vous est fournie tant et aussi longtemps que vous respectez les modalités énoncées dans la présente entente, en sa version modifiée, le cas échéant. Vous acceptez de retourner la carte à DC Bank ou conformément à ses directives dès que cette dernière le demande. La carte vous est remise à vous, le titulaire de la carte, uniquement. Vous ne pouvez vendre, céder ni transférer la carte à un tiers sans le consentement de DC Bank.

UTILISATION

5. Vous vous engagez à utiliser la carte uniquement à des fins licites. Vous pouvez accéder aux fonds disponibles au moyen de la carte (« solde ») pour acheter des biens et des services là où la carte est acceptée par un commerçant (« opération au PDV »). La carte comporte un numéro d'identification personnel (« NIP ») et peut être utilisée pour accéder à tout solde disponible sur la carte afin d'obtenir de l'argent comptant à un guichet automatique bancaire (« GAB ») affichant le logo du réseau ou les marques acceptées indiquées sur la carte. Les cartes Interac permettent au titulaire de carte d'utiliser un terminal de paiement direct ou un GAB affichant le logo Interac. Une carte prépayée MasterCard peut être utilisée à tout terminal de paiement ou GAB affichant le logo MasterCard ou Cirrus. Une carte prépayée Visa peut être utilisée à tout terminal de paiement ou GAB affichant le logo Visa ou Plus. Lorsque vous utilisez la carte, le montant de l'achat et les frais et taxes applicables à l'opération au PDV sont déduits du solde disponible associé à la carte. La carte peut également être utilisée pour obtenir d'autres services que DC Bank pourrait offrir, à son gré, au titulaire de carte, le cas échéant.
6. Pour éviter tout problème associé à l'utilisation de la carte, nous vous recommandons de ne pas vous en servir dans les circonstances suivantes :
 - a) Lorsqu'il y a une retenue sur votre solde. C'est une situation possible lorsque vous louez une voiture, réservez une chambre d'hôtel ou payez l'essence à la pompe. Dans ces situations, vous pouvez toujours utiliser la carte pour régler les services au moment de conclure l'opération. Par exemple, vous pouvez vous servir de votre carte lorsque vous retournez une voiture de location, lorsque vous libérez une chambre d'hôtel ou lorsque vous passez à la caisse de la station-service.
 - b) Les restaurants ou d'autres établissements nous demandent l'autorisation d'ajouter un montant supplémentaire (habituellement, un pourcentage fixe d'environ 20 %) sur le montant de la note qui vous est remise représentant le pourboire qu'ils s'attendent à ce que vous ajoutiez au montant de la note. Pour éviter un refus ou une retenue si votre solde n'est pas assez élevé, nous vous recommandons de demander à l'établissement d'autoriser un montant en dollars précis plutôt qu'un pourcentage. Cependant, nous ne pouvons pas garantir que l'établissement acceptera de le faire.
7. Dans la mesure où vous respectez les modalités de la présente entente, la carte sera valide et utilisable jusqu'à ce que le solde soit épuisé ou jusqu'à la date d'expiration de la carte. Votre droit de prélever des fonds sur le solde de la carte ne sera pas éteint. Lorsque la carte expire, vous pouvez obtenir une autre carte en appelant notre centre de service à la clientèle au 1-866-231-0373, ou en vous rendant à un établissement de l'un de nos distributeurs. Pour augmenter ou majorer le solde de la carte, vous devez avancer des fonds au distributeur ou à tout autre commerçant autorisé qui offre la carte au nom de DC Bank. Le processus par lequel on augmente ou majore le solde de la carte est ci-après désigné « approvisionnement » de la carte. La valeur maximale d'une carte ne peut quoi qu'il en soit être supérieure à 10 000,00 \$. Les montants maximal et minimal d'approvisionnement de la carte possible dans un délai de 24 heures sont de 10 000,00 \$ et de 15,00 \$, respectivement. Le montant maximal autorisé pour l'achat de biens et de services s'élève à 7 500 \$ par jour et le montant maximal autorisé pour les retraits en espèces à partir d'un GAB s'élève à 2 500 \$ (la limite combinée d'un retrait au GAB et d'une opération au PDV étant de 10 000,00 \$). Sous réserve des frais de carte exigibles, le montant des fonds ajoutés à la carte en magasin ou par transfert de carte à carte est disponible dès que

l'approvisionnement est confirmé par DC Bank. Le délai pouvant s'écouler avant que les fonds ne soient disponibles varie d'un type d'approvisionnement à un autre. **VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉ À DÉPASSER LE SOLDE DISPONIBLE SUR VOTRE CARTE POUR UNE OPÉRATION AU PDV OU UNE OPÉRATION AU GAB.** Il incombe au titulaire de carte de veiller en tout temps à ce que le solde de la carte soit suffisant pour régler l'opération. Certains types d'opérations de détail sont susceptibles de faire en sorte que le solde de votre carte soit négatif si vous ne vous êtes pas assuré que le solde est suffisant pour régler l'opération. En ce cas, vous serez tenu de rembourser à DC Bank le solde négatif de votre carte, **DE MÊME QUE LES FRAIS DE DÉCOUVERT.**

8. Vous pouvez réapprovisionner votre carte en tout temps en y ajoutant un montant en espèces ou en effectuant un débit à l'un des points de service de réapprovisionnement autorisés de DC Bank. Vous pouvez trouver un point de service de réapprovisionnement en visitant le site www.dcbank.ca. DC Bank a mandaté Gestion DirectCash ATM S.E.N.C. et Traitement DirectCash ATM S.E.N.C. (« les services de traitement ») pour assurer les services de traitement des cartes prépayées, notamment le réapprovisionnement de votre carte. Ces services de réapprovisionnement sont, dans certains cas, exécutés par des sous-traitants des services de traitement.
9. Vous pouvez vous informer sur le solde de votre carte en appelant le numéro sans frais 1-866-231-0373 accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, ou en consultant le site Web à www.dcbank.ca (le « site Web ») ou encore en vous inscrivant à un service d'avis par courriel et par message texte acheminé à votre téléphone cellulaire. Vous pouvez obtenir en ligne l'information sur vos opérations effectuées au moyen de votre carte à www.dcbank.ca. Si vous en faites la demande et moyennant des frais, DC Bank vous fait parvenir un relevé écrit des opérations effectuées au moyen de votre carte.
10. Vous devriez recevoir un relevé papier pour chaque opération au PDV ou opération au GAB effectuée au moyen de votre carte. Il vous incombe d'obtenir ce relevé et d'en vérifier l'exactitude. DC Bank n'est pas tenue de vous fournir de relevé d'opérations ni de relevé périodique. Si vous constatez une erreur dans un relevé d'opérations, vous devez en faire part au commerçant visé ou à l'exploitant du GAB. En outre, vous devez en aviser DC Bank en composant le numéro sans frais 1-866-231-0373 ou en consultant le site Web www.dcbank.ca dans les trente (30) jours qui suivent l'émission du reçu sur lequel vous avez constaté le problème ou l'erreur, à défaut de quoi DC Bank ne sera plus tenue de vous aider à corriger la situation.
11. Les opérations de prélèvement automatique, par lesquelles vous autorisez une entreprise ou un établissement à prélever des fonds sur le solde de votre carte, ne sont pas autorisées. Toute tentative d'opération de prélèvement automatique sur votre carte sera refusée et DC Bank ne sera pas tenue responsable des frais que vous aurez engagés en conséquence.
12. Si, par suite d'une erreur de DC Bank, d'un distributeur, d'un commerçant ou de quiconque, vous obtenez des sommes en espèces ou un crédit en excédent du montant que vous avez payé, DC Bank peut corriger cette erreur au moment où elle est constatée et rajuster le montant du solde disponible sur votre carte. Vous acceptez de rembourser DC Bank de tout montant ou crédit excédentaire que vous avez reçu dès que DC Bank en fait la demande.
13. Votre carte est libellée en dollars canadiens. Nous convertissons en dollars canadiens les opérations faites en monnaie étrangère. Si vous effectuez un achat ou si vous vous procurez des fonds au moyen de la carte en une monnaie autre que la monnaie canadienne, vous nous autorisez à convertir le montant de cette opération en monnaie canadienne selon le taux exigé par le réseau de cartes (Visa, MasterCard ou Débit Interac) le jour où nous traitons l'opération, et à ajouter des frais d'administration de 3,50 % du montant de l'opération. Nous convertissons également en monnaie canadienne les montants des crédits (p. ex., les remboursements ou les remises) effectués en monnaie étrangère selon le taux facturé par le réseau (Visa, MasterCard ou Débit Interac) le jour où nous traitons l'opération de crédit, et nous ajoutons des frais d'administration de 3,50 % du montant des crédits. Le taux de change appliqué à un remboursement pourrait ne pas être le même que le taux en vigueur à la date à laquelle l'opération a été remboursée. La différence entre notre taux de change appliqué aux achats et notre taux de change appliqué à un remboursement signifie que le montant porté au crédit de votre carte du fait du remboursement d'une opération effectuée en monnaie étrangère sera, dans la plupart des cas, inférieur au montant initial de l'opération imputée à votre carte.
14. Une opération sera vraisemblablement refusée si le solde disponible sur la carte est insuffisant pour conclure l'opération ou l'achat et régler les frais et les taxes s'y rapportant. Vous pouvez demander au commerçant s'il accepte que le montant de l'opération soit scindé. Vous pourrez ainsi régler une partie de l'opération avec le solde de votre carte et payer la différence par un autre mode de paiement. Les commerçants ne sont pas tenus d'accepter de scinder le montant des opérations.
15. Un commerçant ne peut porter de crédit à votre carte que si DC Bank est en mesure de vérifier si une opération de débit a été effectuée antérieurement par ce commerçant pour un montant équivalent ou plus élevé que le montant du crédit.
16. La carte constitue un élément de passif général pour DC Bank. Les fonds que vous versez au distributeur ou aux sous-traitants des services de traitement pour régler le solde approvisionné sur votre carte ne constituent pas un dépôt auprès de DC Bank ou d'un distributeur et n'établissent pas un compte de dépôt individuel distinct. Vous ne toucherez aucun intérêt sur le solde de la carte ou sur les fonds que vous versez au distributeur. Le solde de la carte n'est pas assuré par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) et comporte des risques inhérents.
17. La carte ne constitue pas une carte de crédit et ne permet pas d'améliorer votre dossier de crédit.
18. Si vous nous signalez une opération par carte erronée et que notre enquête révèle que l'erreur n'est pas imputable au commerçant ni à l'exploitant du GAB, nous prélèverons des frais de débit compensatoire sur le solde de votre carte.
19. Si votre carte accuse un solde négatif et que trois opérations consécutives sont effectuées alors que le solde de la carte est négatif, DC Bank désactivera la carte pour empêcher que d'autres opérations soient effectuées, et ce, jusqu'à ce que le solde de la carte soit positif.

ENTENTE AVEC LE TITULAIRE DE CARTE PRÉPAYÉE

CARTE OU NIP PERDU OU VOLÉ

- 20.** Si vous perdez votre carte, n'importe qui est en mesure de se servir du solde de celle-ci. Une carte de crédit prépayée peut être utilisée sans NIP pour régler des achats. Une carte de débit prépayée ne peut être utilisée sans NIP pour régler des achats. Vous êtes seul responsable de la manipulation et du contrôle de votre carte, et il vous incombe de garder secret votre NIP. Le NIP n'est transmis qu'à vous et sert à assurer la sécurité des retraits d'espèces à partir d'un GAB et, dans le cas d'une carte de débit prépayée, aux fins de régler des achats à un PDV. Vous ne devriez pas consigner votre NIP dans vos dossiers ni le communiquer à un tiers, notamment à un membre de la famille ou à un ami. Vous êtes responsable de l'utilisation de la carte et du NIP au GAB, que l'opération soit effectuée par vous ou quelqu'un d'autre au moyen de votre carte et de votre NIP.
- 21.** Vous devez prendre les mesures raisonnables pour éviter la perte, le vol ou une utilisation à mauvais escient de votre carte. Vous devez nous aviser par téléphone, dans les 24 heures, si vous constatez la perte, le vol ou l'utilisation abusive de votre carte ou si vous savez ou êtes fondé à croire que quelqu'un d'autre connaît votre NIP. Le numéro sans frais à composer pour nous aviser est le 1-866-231-0373. Si vous nous indiquez le nom figurant sur la carte et le numéro de celle-ci, DC Bank vous remboursera le solde de la carte après avoir traité toutes les opérations qui ont été effectuées avant que nous n'ayons eu la possibilité d'agir sur la foi de l'information que vous avez transmise. DC Bank offre le service d'un représentant du service à la clientèle sept jours sur sept, 24 heures sur 24, lequel peut annuler immédiatement une carte dès que vous en faites la demande. Vous serez tenu de répondre à des questions d'identification se fondant sur vos renseignements personnels. Une carte de remplacement comportant le solde résiduel, déduction faite de nos frais, sera émise dans les dix (10) jours qui suivent votre déclaration de perte ou de vol de la carte afin de veiller à ce que toutes les opérations aient été dûment traitées. Grâce à la politique de responsabilité zéro du réseau de cartes, vous ne serez pas tenu responsable des opérations non autorisées effectuées avec votre carte perdue ou volée, sauf si vous avez commis une faute lourde ou un acte frauduleux. La vérification des réclamations présentées en vertu d'une politique de responsabilité zéro peut prendre jusqu'à quarante-cinq (45) jours et nécessiter l'intervention de la police.
- 22.** Mis à part vous, personne d'autre ne devrait être autorisé à utiliser votre carte. Si vous autorisez quelqu'un d'autre à utiliser la carte ou le NIP ou le laisser l'utiliser, vous êtes responsable de toutes les opérations effectuées et de tous les frais engagés et de toutes les pertes subies, même si l'autre personne est une personne mineure ou n'a pas respecté les limites que vous avez imposées quant à l'utilisation de la carte. Vous êtes tenu de rembourser tous les frais engagés relativement à l'utilisation non autorisée de votre carte.

CONSENTEMENT À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- 23.** Pour que DC Bank puisse, par l'entremise du distributeur, émettre la carte à votre nom, qu'un distributeur autorisé puisse approvisionner la carte et que DC Bank et le distributeur puissent vous offrir les services relatifs à la carte décrits dans la présente entente, DC Bank et le distributeur doivent recueillir vos renseignements personnels et les utiliser, notamment vos nom, adresse, numéro de téléphone et date de naissance, et ils pourront s'informer des détails concernant l'utilisation de la carte. Ces renseignements personnels sont utilisés par DC Bank et le distributeur pour confirmer votre identité, obtenir votre dossier de crédit, vous offrir les services relatifs à la carte, transmettre des avis, communiquer avec vous par téléphone ou par écrit, envoyer le rapport qu'elle est tenue de remettre à un organisme ou une agence du gouvernement, transmettre un rapport à une agence d'évaluation du crédit ou à un organisme de perception tiers, et percevoir les montants dont vous lui êtes redevable et transmettre ces renseignements aux fournisseurs de services de DC Bank afin de vous offrir des produits et services spécialisés ou évaluer si ces produits et services sont susceptibles de vous intéresser. Sauf si la loi l'exige ou sauf stipulation contraire des présentes, DC Bank et le distributeur garderont secrets vos renseignements personnels et ne les divulgueront à personne (sauf entre eux aux fins de l'application de la présente entente) ni aux fournisseurs de services de DC Bank sans votre consentement. Vous acceptez que DC Bank ajoute des utilisations possibles de vos renseignements personnels vous concernant ou modifie ces utilisations en affichant ces ajouts ou modifications sur le site Web et en vous en avisant par courriel acheminé à l'adresse électronique ou par message affiché aux adresses que vous avez fournies. Vous pouvez révoquer le consentement à cette utilisation, qu'il s'agisse d'un ajout ou d'une modification, à tout moment en le faisant savoir à DC Bank par écrit. En cas de révocation de votre consentement, vous devez retourner votre carte à DC Bank. Votre carte sera annulée et le solde, déduction faite des frais d'annulation, vous sera remboursé par DC Bank.
- 24.** Si vous avez coché la case « Oui » à la demande d'autorisation de recevoir des avis par message texte/SMS ou à la demande de recevoir des avis par courriel ci-dessus, ou aux deux, et que vous avez donné une adresse de courrier électronique ou un numéro de téléphone cellulaire qui vous permet de recevoir des messages texte/SMS, vous consentez à ce que DC Bank et les fournisseurs de service externes (définis ci-après) envoient des messages de DC Bank à cette adresse de courrier électronique ou au compte de messagerie texte/SMS. Les messages envoyés peuvent comprendre des renseignements concernant des opérations (notamment les achats, les frais, les remboursements, etc.). Vous reconnaissez que le fait de choisir l'une de ces options fait en sorte que les renseignements personnels et privés concernant l'utilisation de votre compte sont transmis à l'adresse de courrier électronique et au numéro de téléphone indiqués; il vous incombe de vous assurer que les numéros fournis sont sûrs et sous votre autorité. Vous pouvez retirer votre consentement à recevoir des messages à votre adresse de courrier électronique ou au compte de messagerie texte/SMS en tout temps. Vous pouvez retirer votre consentement à recevoir des courriels ou des messages texte/SMS en suivant la procédure de DC Bank indiquée par votre service bancaire en ligne à cet égard ou en communiquant avec notre centre de service à la clientèle. Si l'adresse de courrier électronique ou le numéro de téléphone cellulaire que vous nous avez fourni n'est pas valide ou cesse de l'être, ou si le message est renvoyé à l'expéditeur en indiquant que le compte de courriel ou de téléphone visé n'est pas en mesure de recevoir de messages, DC Bank n'est aucunement tenue d'essayer de communiquer avec vous par d'autres moyens afin d'obtenir une adresse électronique ou un numéro de téléphone cellulaire valide et fonctionnel. Il vous incombe d'informer DC Bank de toute modification à votre adresse électronique ou au numéro de téléphone cellulaire vous permettant de recevoir des

messages texte/SMS. Vous êtes responsable des frais engagés par suite de la réception de messages électroniques ou de messages texte/SMS.

FRAIS

- 25.** Les frais de carte vous seront communiqués au moment de l'émission de la carte temporaire et seront affichés à l'établissement du distributeur. Il est également possible de consulter le barème des frais de carte à www.dcbank.ca. Vous reconnaissez avoir été informé du montant des frais et vous acceptez de verser les frais courants exigibles pour les services offerts conformément à la présente entente.
- 26.** Des frais peuvent être exigés par DC Bank, notamment, pour l'émission de la carte, l'approvisionnement et le réapprovisionnement de celle-ci, la maintenance mensuelle, les frais de GAB, le remplacement, la désactivation et la réactivation de la carte, les relevés d'opérations de la carte et tous autres frais publiés conformément à ce qui est décrit aux présentes. Les frais peuvent éventuellement être modifiés par DC Bank par voie d'avis affiché sur le site Web dans les soixante (60) jours précédant immédiatement la date d'entrée en vigueur des nouveaux frais ou de l'augmentation de ceux-ci. DC Bank pourra également envoyer un avis à la dernière adresse du titulaire de carte au moins trente-cinq (35) jours avant la date d'entrée en vigueur des nouveaux frais ou de l'augmentation de ceux-ci. Vous pouvez actualiser vos coordonnées en composant le numéro sans frais 1-866-231-0373. En utilisant votre carte après la date d'entrée en vigueur des nouveaux frais ou de l'augmentation de ceux-ci, vous acceptez les nouveaux programmes de service et barème de frais. Il est entendu que lorsque vous utilisez la carte, les exploitants de GAB et les commerçants peuvent exiger des frais supplémentaires distincts pour leurs services.

NON-RESPONSABILITÉ

- 27.** Ni DC Bank ni le distributeur ne sauraient être tenus responsables des différends découlant de l'achat d'une marchandise ou de services au moyen de la carte, du refus d'un détaillant d'accepter la carte ou de l'impossibilité d'une machine GAB de remettre de l'argent liquide. DC Bank et le distributeur ne sauraient être tenus responsables de l'impossibilité de s'approvisionner en biens ou services auprès de détaillants au moyen de la carte ni de la pertinence ou de la qualité des biens ou services achetés au moyen de la carte. Ni DC Bank ni le distributeur ne seront responsables des actes ou de l'inaction d'un détaillant ou du refus de celui-ci d'accepter la carte, que l'inaction ou le refus du détaillant soit attribuable ou non à une erreur ou à un mauvais fonctionnement de l'équipement utilisé pour obtenir l'autorisation de la carte. DC Bank ne sera pas tenue responsable du préjudice, de la perte ou de l'inconvénient subis en raison du fait que vous n'êtes pas en mesure d'utiliser la carte pour cause de panne, d'erreur, de problème de fonctionnement ou de problème technique survenus chez nos distributeurs ou dans le système ou l'équipement de nos fournisseurs de services ou à un GAB.
- 28.** Si vous voulez porter plainte ou avez des questions concernant un aspect de votre carte ou de votre solde de carte, veuillez communiquer avec notre responsable des plaintes au 1-866-231-0373. DC Bank fera tout son possible pour régler la plainte ou répondre aux questions. Si, pour un motif quelconque, nous ne sommes pas en mesure de le faire à votre satisfaction, vous pouvez vous en remettre à l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement, au 1-888-451-4519 pour obtenir un règlement. Vous pouvez également transmettre votre plainte ou votre demande à :

Agence de la consommation en matière financière du Canada
427, avenue Laurier Ouest, 6^e étage
Ottawa, ON, K1R 1B9
Tél. : 1-866-461-3222

- 29.** Excepté le cas des titulaires de carte domiciliés et résidents dans la province de Québec, si une poursuite judiciaire est intentée ou une réclamation est présentée, directement ou indirectement, relativement à une plainte ou à une demande, vous reconnaissez que le cumul ou le regroupement de cette poursuite ou réclamation avec l'action ou les actions d'une autre personne n'est pas autorisé, et vous vous engagez à ne pas demander un tel cumul ou regroupement et à vous y opposer. En outre, vous vous engagez à ne pas entreprendre de recours collectif en tant que représentant des demandeurs ni à y participer en tant que demandeur si le recours en question porte, directement ou indirectement, sur une plainte ou une demande découlant de la présente entente ou s'y rapportant.

ANNULATION

- 30.** Vous pouvez en tout temps résilier la présente entente en remettant la carte au distributeur et ce dernier doit vous rembourser le solde en cours de votre carte, déduction faite des frais impayés. Vous pouvez sinon composer le 1-866-231-0373 et annuler la carte. Un chèque vous sera acheminé par la poste dans les quarante-cinq (45) jours ouvrables. DC Bank peut résilier la présente entente à tout moment et, le cas échéant, vous devrez immédiatement lui retourner la carte de DC Bank ou prendre les mesures que DC Bank peut vous indiquer. DC Bank ou son distributeur vous remboursera le solde en cours de votre carte, déduction faite des frais impayés. Si le solde de votre carte est insuffisant pour régler les frais de maintenance mensuels, DC Bank peut désactiver la carte sans préavis. Vous pourriez être tenu de payer des frais de réactivation pour pouvoir utiliser la carte par la suite. Malgré la résiliation de la présente entente, vous devez respecter toutes vos obligations en vertu de celle-ci et vous demeurez responsable de l'utilisation de la carte, même après que celle-ci est résiliée ou expirée.

ENTENTE INTÉGRALE

- 31.** La présente énonce toute l'entente intervenue entre les parties portant sur l'utilisation de la carte. La présente entente remplace toutes les ententes conclues et tous les engagements pris antérieurement par les parties qui portent sur la carte.

ENTENTE AVEC LE TITULAIRE DE CARTE PRÉPAYÉE

MODIFICATION

- 32.** Sous réserve des dispositions de l'article 25 des présentes, DC Bank peut modifier la présente entente en affichant les modifications qui y sont apportées ou une entente de substitution sur notre site Web ou en vous faisant parvenir un avis en ce sens par la poste. Toute modification prend effet à la date d'entrée en vigueur de la modification indiquée dans le message affiché ou l'avis et vous serez censé avoir accepté la modification dès l'utilisation de la carte après la date d'entrée en vigueur. Si vous n'acceptez pas la modification apportée à la présente entente, vous vous engagez à cesser immédiatement d'utiliser la carte et à aviser DC Bank que vous résiliez la présente entente.

AVIS

- 33.** DC Bank peut vous remettre sous réserve des dispositions de l'article 25 en vous faisant parvenir l'avis par courrier postal ordinaire affranchi à l'adresse que vous avez donnée au distributeur ou à la dernière adresse électronique indiquée à ce dernier. DC Bank affichera un avis à votre intention, en tant que membre de l'ensemble de la catégorie de titulaires de carte à laquelle vous appartenez, sur notre site Web. Vous serez censé avoir reçu l'avis dans les cinq (5) jours après sa mise à la poste ou, s'il est acheminé par courrier électronique, le jour ouvrable suivant. Vous pouvez aviser DC Bank en remettant un avis au distributeur ou en faisant parvenir l'avis à DC Bank à son site Web (autre que l'avis de perte ou de vol de carte, un tel incident ne pouvant être signalé que par téléphone, au numéro susmentionné). L'avis sera censé avoir été reçu à la date de livraison de l'avis au distributeur ou le jour ouvrable suivant s'il a été expédié par messagerie électronique.

LOI APPLICABLE

- 34.** La présente entente est régie par les lois de la province de l'Alberta et les lois du Canada qui s'y appliquent. Les parties reconnaissent la compétence exclusive des tribunaux de l'Alberta à se saisir de tout litige découlant de la présente entente.

DISSOCIABILITÉ ET CESSION

- 35.** Si une partie quelconque de la présente entente était déclarée non valide ou non exécutoire par un tribunal judiciaire ou un tribunal administratif compétent, le caractère non valide ou non exécutoire ne saurait avoir d'incidence sur le reste de la présente entente, qui continue de s'appliquer comme si la partie non valide ou non exécutoire n'en faisait pas partie.
- 36.** DC Bank peut céder la présente entente ou l'une quelconque de ses modalités à un tiers en tout temps.